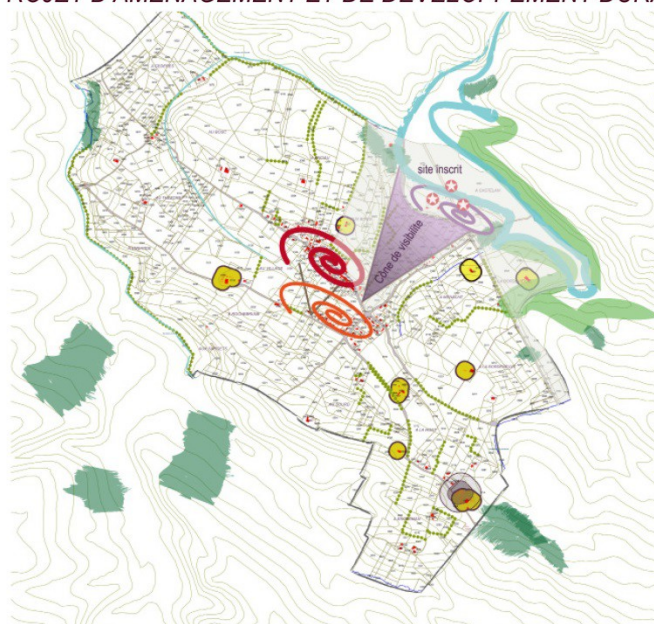


PLAN LOCAL D'URBANISME DE THOUX

Bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE THOUX - Département du Gers
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Bilan de la concertation adopté
par délibération du Conseil
Municipal,
Le 11 avril 2019



PREAMBULE



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE THOUX



Par délibération du 30 avril 2015, le conseil municipal a prescrit le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de la concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

1/Mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations et suggestions du public, disponible en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, Au Village, 32430 THOUX

Email : mairie.thoux@wanadoo.fr

Horaires mairie : le mardi 8h30-12h30 et de 14h-17h / Horaires affichés au panneau d'affichage.

2/Organisation d'une réunion publique,

I. Le déroulement de la concertation

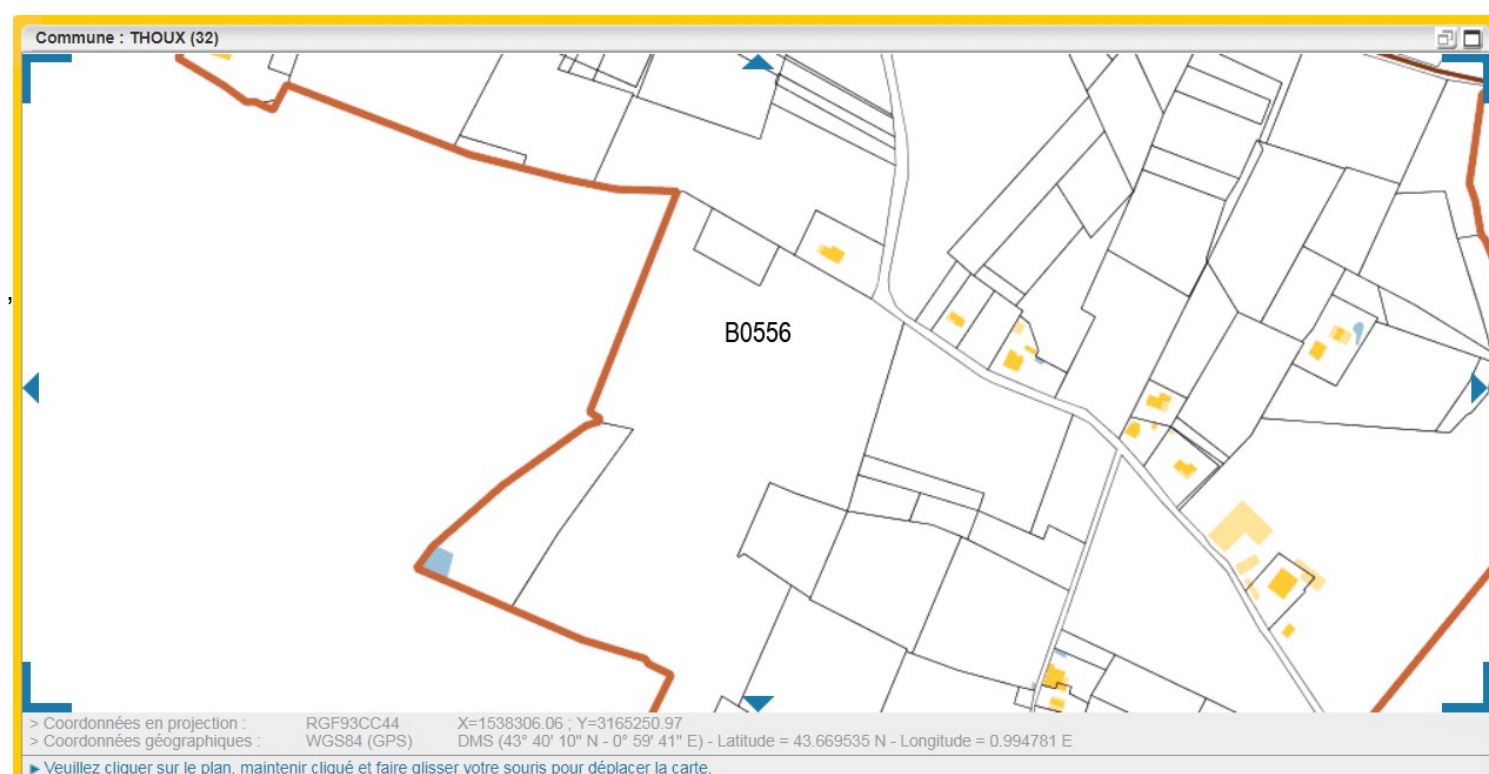
Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 30 avril 2015

I.a – Registre, bulletin d'information, site internet, mise à disposition

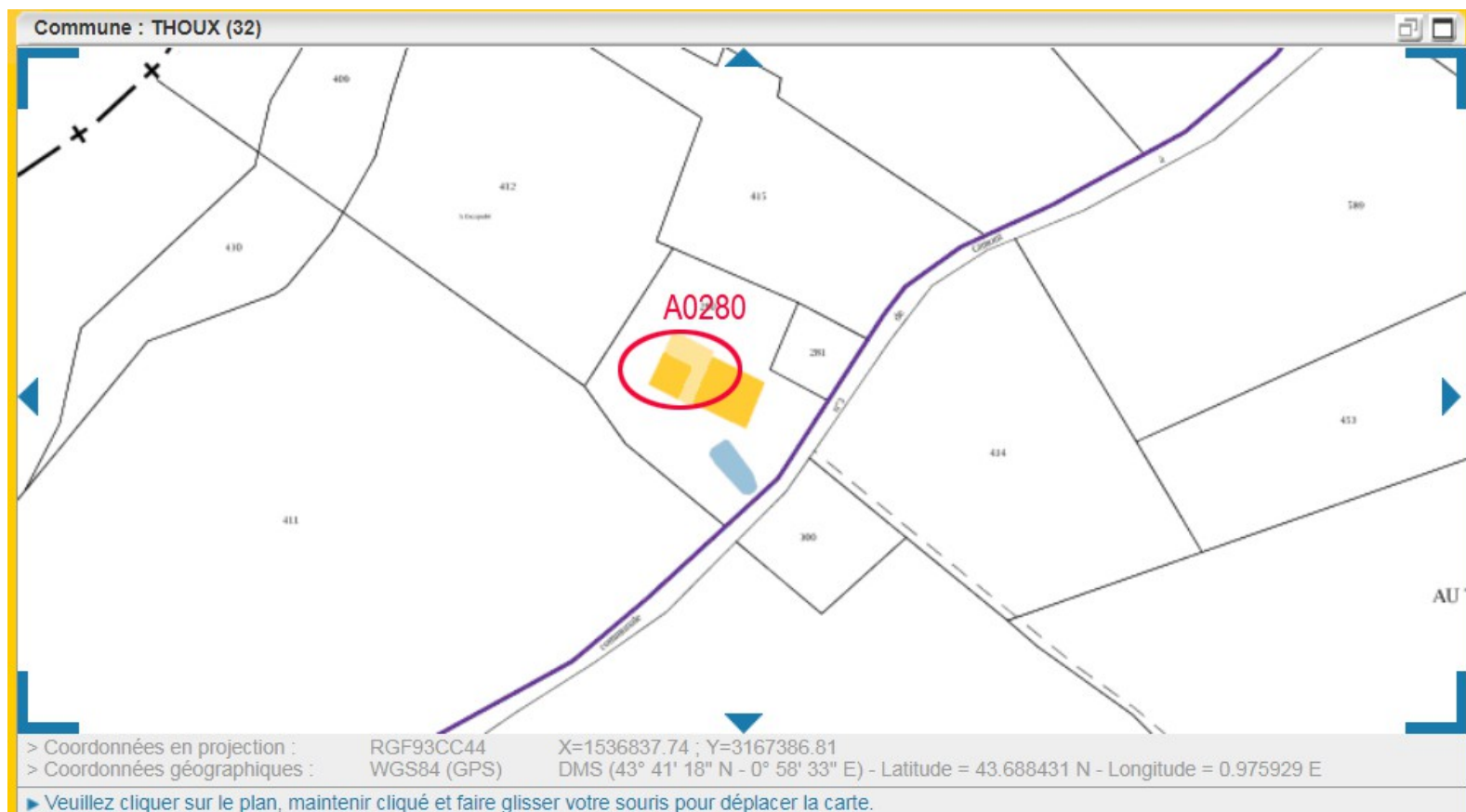
A compter du 30 avril 2015 et pendant toute la durée de l'étude, un registre a été mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture au public soit mes mardis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le registre a fait l'objet de 4 demandes précises localisées :

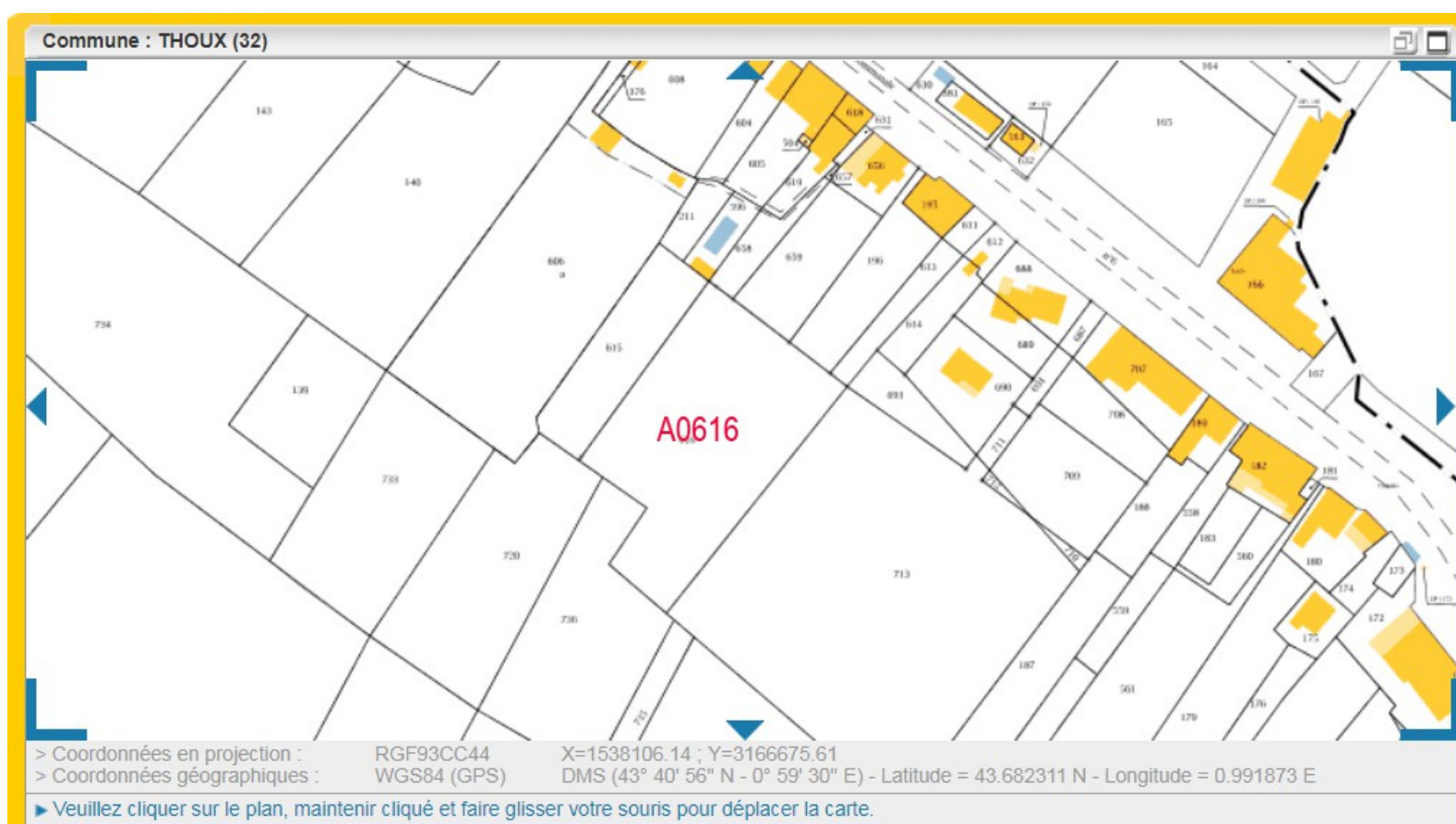
°Parcelle B0556 demande de Monsieur GAMMARINI Michel Robert, le 22/01/2016, renouvelée le 16/03/2016 : « que la parcelle B0556 devienne constructible pour un projet de gîte ».



°Parcelle A0280, demande de Mademoiselle LEBRAVE Nathalie, « LD En Capulet» le 28/06/2016, « pour qu'un ancien hangar agricole puisse faire l'objet d'un changement de destination en vue d'un projet de chambres d'hôtes »



°Parcelle A0616 au village, demande par mail de Madame MENARD Elizabeth pour que la parcelle B0616 « appartenant à sa famille devienne constructible au nouveau PLU »



°Parcelle A0043 au village, demande de Madame UFFERTE Jeannette pour que la parcelle A0043 « inscrite dans la Carte Communale de 1998 redevienne constructible au nouveau PLU »



Le registre a fait l'objet d'une demande précise non localisée :

°De Monsieur et Madame LEGRAND qui recherche un terrain constructible sur la commune de Thoux

Le registre a fait aussi l'objet d'une observation :

°De Monsieur GOURGOURIO Jérôme concernant la collecte des eaux pluviales et usées :

1 – L'écoulement des eaux pluviales sur son exploitation,

2 – L'incidence du lotissement de Rochebrune sur l'écoulement des eaux pluviales et usées

Demande à ce que soient collectées les eaux pluviales présentes et futures, que les futures constructions soient reliées au réseau d'assainissement existant, et de ne pas défigurer le village de Thoux

Aucun courrier n'a été adjoint au registre

1.b – Bulletin d'information, site internet, mise à disposition,

- Insertions régulières dans le bulletin municipal,
Le PADD sous forme de plaquette ainsi que le plan de zonage ont été mis à disposition le jour de la réunion publique qui a eu lieu le vendredi 18 décembre 2018 (information distribuée à toute la population), ils ont ensuite été mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture de la mairie,

1.c – Réunions de concertation, réunions publiques et débat

- L'enquête agricole réalisée en 2016 a été actualisée en 2018 par URBAN32,
- Deux réunions de concertation ont eu lieu avec les agriculteurs de la commune au cours de la réalisation du diagnostic du PLU (tous les chefs d'exploitation ont été invités ainsi que les agriculteurs exploitants à Thoux et n'ayant pas leur siège sur la commune). Cette réunion a permis d'évoquer les projets des personnes qui le souhaitent,
- La réunion publique a été organisée selon le principe suivant « Mettre en place un dialogue ouvert »
Ainsi, après la présentation par le bureau d'études des enjeux du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du projet de zonage le 18 décembre 2018, les participants étaient invités à formuler librement leurs observations, poser des questions auxquelles les élus présents ou le bureau d'études apportaient réponses.

Remarque et demande de Monsieur BEGUE Michel, propriétaire de la B0555 : « Je souhaite que la parcelle B0555 initialement constructible à l'ancien PLU soit maintenue constructible lors de la révision de ce dernier. »

1.d – Réunions de concertation et de consultation des personnes publiques associées

Le projet de PLU a fait l'objet de plusieurs réunions des services :

- Une première réunion des PPA a eu lieu le 18 mars 2016, une seconde en présence de la DDT et de la communauté de communes le 19 juin 2018

- La saisine de la DREAL/MRAE a eu lieu le 29 août 2017. La commune a été dispensée le 9 décembre 2017 d'évaluation environnementale
- La CDPENAF a été consultée une première fois le 6 octobre 2016.

II. La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de PLU.

Toutes les demandes consignées dans le registre, les observations formulées en réunions publiques, les lettres reçues, ont été prises en compte.

Il ressort des observations formulées au registre la prise en compte des demandes compatibles avec le projet de PLU

. II.a – les extensions du bâti, les changements de destination

Les changements de destination et des extensions mesurées du bâti sont prise en compte dans le zonage spécifique des espaces bâtis isolés, c'est le cas de la parcelle A0280.

II.b – la prise en compte des différents projets

°Parcelle B0556 demande de Monsieur GAMMARINI Michel Robert, «que la parcelle B0556 devienne constructible pour un projet de gîte », le terrain reste en zone agricole.

°Parcelle A0616, demande de Madame MENARD Elizabeth, « que la parcelle située à côté de leur maison fasse partie d'une zone constructible », le terrain reste en zone agricole.

°Parcelle A0043 au village, demande de Madame UFFERTE Jeannette pour que la parcelle A0043 « inscrite dans la Carte Communale de 1998 redevienne constructible au nouveau PLU », la parcelle est intégrée à la zone UA du PLU

°Parcelle B0555 au LD « A La Hont » demande de Monsieur BEGUE Michel, « Je souhaite que la parcelle B0555 initialement constructible à l'ancien PLU soit maintenue constructible lors de la révision de ce dernier. », la parcelle est intégrée à la zone UB du PLU révisé.

III. Conclusions

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU. Le registre a fait l'objet de quelques remarques et demande (six en tout).

Notre bilan de la concertation énumère toutes les demandes et remarques.

La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions de travail et d'échanges,

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il ressort une participation d'une partie de la population en réunion publique.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU désormais constitué et ainsi susceptible d'être arrêté en conseil municipal.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux Thouxéens en enquête publique.